## G€FFËÉÎIF G€FGË€FËH€Á

Principal Panel

LEISURE WORKS

**Bromine Tabs** 

PASTILLES DE BROMATION

ASSAINISSEUR POUR LES SPAS ET LES CUVES THERMALES DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES SPAS

**DOMESTIQUE** 

**GARANTIE:** 

BROME DISPONIBLE À ...... 65.6%

TOUS DEUX PRÉSENTS SOUS FORME DE 1-BROMO-3-CHLORO-5.5

DIMÉTHYL HYDANTOÏN ET HYDANTOÏNES APPARENTÉS

No. D'HOM 30114 L.P.A.

## **AVERTISSEMENT**

POISON CORROSIF

DANGER-CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.

PRODUIT UN GAZ DANGEREUX LORSQUE MÉLANGÉ AVEC UN ACIDE.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: 700 g

Poids par pastille: 20 g

Capo Industries Ltd., 1200 Corporate Drive, Burlington, Ontario L7L 5R6

1-800-263-8250

Secondary Panel

PASTILLES DE BROMATION LEISURE WORKS

Lorsque les pastilles de bromation Leisure Works sont utilisées selon le mode d'emploi, elles assainissent efficacement l'eau du spa.

**AVERTISSEMENT :** Le contact direct des pastilles sur les surfaces en vinyle ou synthétiques peut les faire blanchir. Les distributeurs automatiques utilisés pour alimenter les pastilles de bromation doivent être parfaitement exempts de tout autre assainisseur de spa pour éviter la possibilité d'une explosion.

**MODE D'EMPLOI :** Poids d'une pastille - 20 g

1. Maintenir les niveaux quotidiens recommandés selon les résultats obtenus avec une trousse d'analyse.

Brome libre disponible : 3,0 à 5,0 ppm Alcalinité totale : 100 à 150 ppm pH : 7,2 à 7,8 Dureté en calcium : 100 à 200 ppm

2. Si un distributeur automatique est utilisé, remplir les chambres avec des pastilles et régler le débit de l'eau selon les recommandations du fabricant pour maintenir le résidu de brome adéquat. Comme méthode alternative d'alimentation, ajouter les pastilles dans le panier de l'écumoire. La dose quotidienne est d'environ 5 g de pastilles de bromation par 1 000 L d'eau de spa.

**REMARQUE**: L'usage intensif du spa et la température élevée de l'eau peuvent faire augmenter

la dose utilisée pour maintenir le résidu de brome adéquat. 3. Il est recommandé de faire une surchloration de l'eau. Suivre le mode d'emploi de l'étiquette du produit de surchloration utilisé. **REMARQUE :** Le moussage, la turbidité et l'eau malodorante qui persistent, indiquent que le niveau de l'assainisseur est inadéquat. Pour corriger de tels problèmes, surchlorer l'eau du spa en ajoutant un produit de surchloration. Faire circuler l'eau durant au moins 30 minutes et attendre 4 heures avant d'utiliser le spa. Pour obtenir un assainissement approprié, le spa doit être vidé en entier périodiquement. Le nombre de jours entre LA VIDANGE COMPLÈTE DU SPA est égale au volume du spa en litres, divisé par 10 fois le nombre maximal de baigneurs par jour. Remplir le spa d'eau et suivre de nouveau le mode d'emploi. La température maximale d'un spa doit être 40°C et le temps d'utilisation du spa à cette température ne doit pas dépasser 15 minutes.

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. IRRITANT. Le produit forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger pas le produit avec d'autres produits chimiques. Puissant agent d'oxydation. Si le produit est contaminé il peut causer un incendie ou une explosion. Corrosif. Cause des dommages oculaires et des brûlures cutanées. Ce produit est corrosif pour la peau et les yeux, et peut entraîner une réaction de sensibilisation chez certaines personnes. Les poussières peuvent être nocives ou fatales si inhalées. Peut être nocif ou

fatal si ingéré. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des gants de caoutchouc lors de la manutention. Il est recommandé de porter des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité lors de la manutention de ce produit. Ne pas avaler. Éviter d'inhaler les poussières.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit est corrosif pour la peau et les yeux, et peut entraîner une réaction de sensibilisation ou une réaction allergique chez certaines personnes. Traiter symptomatiquement.

**ENTREPOSAGE**: Garder le contenant fermé et l'entreposer dans un endroit frais et sec.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ce produit est toxique pour les poissons. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**ÉLIMINATION :** Rincer le contenant soigneusement avant de le jeter. Ne pas le réutiliser. Utiliser un service de recyclage s'il est disponible. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))